

COMITE DIRECTEUR du 16/10/2023 EN VISIOCONFÉRENCE

Présents

Patricia ALT, Martine CABANIOLS, Chrystel CARRE, Janine COURTADE, Chantal DUPRAT, Christine LAGONELLE, Denise LATERRASSE, Séverine PUREN, Bénédicte ROZE, Dominique TALLET (21h), Cathy TRAUCHESSEC, Sandrine VALETTE

Jean-Frédéric BESSON, Gérard BROUILLET, Alain CABANIOLS, Marc CONGRAS, Sébastien DECOMBE, Marc DELAY, Didier DONNETTE, Thierry DUPRAT, André OLIVE, Pierre OLIVE, Jules Fontaine (21h00), Patrick SARRAT (21h36), Gérard LATERRASSE

Invités présents

Tidiane CORREA (CTR), Eric ALBERT (Directeur de ligue)

Excusés membres (Comité Directeur)

Elisabeth LAGIER, José DE OLIVEIRA, Daniel DUBEC, Christophe LAGIER, Yves BELLANGER, Yves-Bernard GOUYEN, Séverine PUREN.

Absents

Dominique BIAU, Alexandre BONACORSI, Jean-Paul BRACKMAN, Christophe CHEVAL

Pouvoirs

José DE OLIVEIRA à Chrystel CARRE

Soit 1 pouvoir écrit

Vérifications des pouvoirs :

- 22 membres du CD présents et 1 pouvoir donné : 23 voix à 20h30.
- 25 membres du CD présents et 1 pouvoir donné : 26 voix à 21h30.

Le quorum est atteint, votes et délibérations peuvent avoir lieu.

Rappel : QUORUM pour délibérations et votes :

Statutairement au sujet du quorum

« Article **32.2 (statuts LAO)** La présence du tiers au moins des membres du Comité Directeur est nécessaire pour la validité des délibérations. » Soit 12 personnes pour le CD LAO.

Avant de débiter ce comité Directeur, le Président fait part des décès de Mme ARCUSET Madeleine (maman de Denis et Daniel ARCUSET) et de Jean-Jacques COURT (Vice-Président d'honneur de la FFA, Président de la Ligue Languedoc Roussillon pendant 4 ans).



NOS PARTENAIRES



ORDRE DU JOUR

❖ **Statistiques des licences (Septembre et octobre 2023)**

- Tableau des licenciés par ligue :

Un rapide regard sur nos licenciés : ce sont 2% de licences en moins que compte notre ligue.

Il nous faut espérer que, vues les rénovations terminées, sur Perpignan, Montpellier et Montauban, ces territoires pourront retrouver une bonne partie de leurs licenciés et contribueront avec d'autres clubs à inverser la courbe descendante de nos licenciés.

❖ **Calendrier Estival 2024 :**

La CSO propose le calendrier et le soumet au vote du Comité Directeur :

Date	Compétition
27/28 avril	Interclubs 1 ^{er} tour
05 mai	Equip'athlé secteurs – Tour printanier
12 mai	Interclubs finales
26 mai	Championnats LAO Finale B Equip'athlé
08 et 09 juin	Championnats LAO EC
15 et 16 juin	Championnats LAO Elites
23 juin	Championnats LAO des Pointes d'OR
29 juin	Championnats BE individuels par secteurs
30 juin	Championnats MI individuels sur un seul stade de la région Occitanie
06 et 07 juillet	Championnats CA, JU et ES

REMARQUES :

- 1- **Les 26 et 27 avril 2024 aura lieu à Albi le Congrès Fédéral** (Assemblée Générale de la FFA)
- 2- **En lien avec les règlements des Interclubs :**
 - **Le nombre de juges** que doivent fournir les clubs **restera à 7 juges**
 - **Les étrangers** qui veulent prendre part **aux Interclubs**, devront **être licenciés avant le 31/12/2023** et devront **avoir fait une compétition avant le 21 avril 2024 !**

VOTE PAR RAPPORT À LA PROPOSITION DE CALENDRIER

- Etes-vous d'accord pour adopter le calendrier estival proposé par la CSO régionale ?

OUI : 22 NON : 0 ABSTENTIONS : 0

Le calendrier est adopté à l'unanimité des participants.

ACTION A PREVOIR – SECRÉTARIAT LAO

Lancer l'appel à candidature pour les dates de ce calendrier estival 2024.

❖ Comité des territoires

Réunion du 16/09/2023

On peut se féliciter de la participation des Comités Départementaux à ce rassemblement, puisque 8 représentants de ces CDA étaient présents.

Nous avons pu traiter les points suivants :

- Concernant le calendrier LAO : les représentants de la LAO à cette rencontre ont réaffirmé l'importance que la ligue voulait laisser aux départements en matière de compétitions.
- La taille de l'Occitanie amène à regarder la répartition des forces et lieux d'implantations de nos compétitions.
 - En effet, l'étude présentée a montré que, selon l'implantation des compétitions cela avait des incidences sur le kilométrage pour certains clubs – Il faudra cette année en tenir compte, afin que nos championnats puissent être davantage honorés par les différents athlètes !
 - La répartition des types de licences par départements :

Tous les départements ne sont pas égaux : certains ont essentiellement des licences « DECOUVERTE » et d'autres sont statistiquement plus axés vers des licenciés « COMPETITION ».

- L'idéal serait d'arriver à constituer sur notre territoire occitan 4 ou 5 secteurs qui développeraient l'accès aux rencontres sportives. Ainsi nos licenciés pourraient allier compétitions et proximité.

Le prochain Comité des Territoires aura lieu le 29 novembre 2023.

❖ PREPARATION des Nouveaux Statuts pour les ligues

Etude des nouveaux statuts en séance.

Le nouveau document « Statuts type » est lu et complété en séance, dans les différents articles.

- **Il est proposé de s'attarder un instant sur le nombre de membres au niveau du Comité Directeur que nous souhaitons voir siéger pour le futur mandat de 2024 à 2028 :**

Doit rester dans la tête de chacun lors de notre décision, la clause de la parité.

Constats : A ce jour, nous avons 13 féminines élues pour 35 membres.

Chantal DUPRAT fait part qu'en moyenne, nos Comités Directeurs réunissent 24/25 personnes, et parfois un maximum de 28 personnes.

Des échanges se font jour :

- Certaines personnes argumentent le fait que ce ne sont pas toujours les mêmes personnes qui sont absentes, et que réduire le nombre de membres n'est pas souhaitable.
- D'autres membres du Comité Directeur remarquent, tout de même que, certaines personnes ne sont jamais dans les travaux (autant en visioconférence qu'en présentiel) ! Certains membres ne se sentent pas forcément investis et ne sont qu'un nom sur la liste.

- Notre territoire comporte 13 départements, qui doivent être représentés.
- Il est aussi important de tenir compte de la représentativité des licenciés par départements.
- **Dans l'organisation d'une association, il y a des commissions** qui travaillent et qui proposent au Comité Directeur leurs travaux. Ils ne sont pas tous élus au niveau du Comité Directeur, mais leur voix est portée par d'autres représentants élus au Comité Directeur de Ligue.

Il est donc proposé de voter le nombre de membres désirés pour le mentionner dans nos statuts.

Propositions :

Notre comité directeur comportera

- Choix 1 : 25
- Choix 2 : 29
- Choix 3 : 35 personnes

Notre travail en séance, notamment dès qu'il y a débats et avis à apporter, n'est pas suffisamment clairs pour tous, car notre connexion internet n'est pas de bonne qualité.

Le décompte du vote fut compliqué à établir, et le nombre de votants ne correspond pas au nombre de voix possibles pour ce Comité Directeur, il est donc décidé en séance, de reporter ce vote.

ACTION A PREVOIR – MISE A L'ORDRE DU JOUR du 2 DECEMBRE, lors du prochain Comité Directeur à MEZE (34140) :

Voter, en présentiel, le nombre de membres que nous souhaiterions voir siéger au Comité Directeur - choix parmi les 3 propositions 25, 29 ou 35 membres

- **Les membres du Comité Directeur remarquent qu'il y a un changement par rapport aux éventuels départs ou démissions de ses membres :**

Le texte mentionne que seront élus en plus de ces membres, 3 suppléants pour suppléer aux aléas de départs ou démissions.

Si plus de 3 se faisait jour, il n'y a rien de prévu, ce qui veut donc dire, que les postes laissés vacants au-delà de 3, durant la mandature, resteront vacants, jusqu'à la prochaine AG électorale.

- **Complément sur les Délégués de Clubs :**
 - Election d'un nombre fixe de personnes pour 4 ans (il n'y a plus de suppléants)
 - Obligation d'avoir dans le nombre de délégués définis selon notre nombre de licenciés au 31 août, **au moins un délégué par département.**
 - L'élection des Délégués aura lieu lors de l'Assemblée Générale de la ligue
 - Ces délégués élus par les ligues ne siégeront que lors des Assemblées Générales ordinaires, et pas sur les Assemblées électorales (Assemblées qui devraient avoir lieu en Avril).
 - Ils n'éliront plus les membres du Comité Directeur de la FFA, puisque ceux-ci seront élus par les Présidents des Clubs (vote par moyen électronique sur une durée d'environ 1 semaine). Cette élection devrait avoir lieu en Décembre de l'année des Jeux Olympiques.

❖ PART DE LICENCES

Après l'étude du budget, entre le Directeur de Ligue et le Président, le Président pense que nous pourrions proposer cette année une augmentation de la quote-part des licences de l'ordre de 1 à 2 €.

L'activité de la LAO durant la précédente mandature, a amené des structurations pour renseigner nos clubs et offrir de meilleurs services, l'amplification des stages athlètes, pour essayer d'améliorer nos résultats sportifs, la réorganisation de notre secteur Formation (Officiels, jeunes juges, entraîneurs).

Nous avons dernièrement voté l'acceptation du demi-poste pour les nouvelles pratiques de l'athlétisme au sein de notre ligue, demi-poste proposé par la fédération. Cette dernière prendra en charge le financement du ½ temps pendant 10 ans, mais les charges salariales incombent à notre ligue. De plus, il a été acté le remplacement du poste de Marisa (en temps plein).

A court terme, nous pouvons compter sur le compte de réserve, avec lequel nous avons pu renflouer l'année dernière notre déficit (cf bilan AG 2022/2023).

La crainte est de voir ce compte s'amenuiser rapidement, notamment suite aux soucis d'inflation qui nous affecte également – Frais de déplacement – Remboursement de la restauration – budgets des divers stages...

La quote-part proposée doit permettre de pérenniser les emplois engagés par la LAO, les actions entreprises, pour ne pas laisser à nos successeurs, dès leur arrivée, ce problème à régler.

Par ailleurs, il faut noter que cette quote-part est stable depuis le début de la fusion (2016), ce qui est unique en France.

En réponse à cette proposition :

Des membres du COMITE DIRECTEUR ne trouvent pas judicieux de pratiquer cette augmentation sur une dernière année de mandat, et pensent que le nouveau CD, qui sera élu en 2024, le fasse si besoin.

Le débat est interrompu, pour permettre de poursuivre l'ordre du jour.

QUESTIONS DIVERSES

1- Prochaines Réunions :

- Un bureau exécutif est prévu le **????? novembre 2023 de 10h à 17h00** en présentiel (date à fixer, courant novembre)
- Le prochain Comité des Territoires a été fixé au **29 novembre 2023 de 21h à 23h**.
- Le prochain Comité Directeur aura lieu en présentiel, **le samedi 2 décembre 2023 à MEZE (34)**.
- Assemblée Générale du **23 mars 2024** : Après discussion, il est décidé de faire appel à candidature auprès des clubs de l'Occitanie, pour prendre en charge cette organisation.

Pour rappel d'information, l'AG de la FFA a lieu de 26 et 27 avril à ALBI.

ACTION À PREVOIR – Président de Ligue et Secrétaire Générale :

Un courrier vers les clubs doit être envoyé dans le courant de semaine prochaine, en mentionnant toutes les conditions souhaitées.

ACTION À PREVOIR – Membre du Bureau

Fixer la date du Bureau Exécutif de novembre.

2- Travaux CRJ :

Didier DONNETTE communique sur la tenue d'un CONGRÈS à DIJON, les 18 et 19 novembre, qui concernera les formateurs de jeunes juges.

Il note l'importance d'avoir des formateurs de la ligue qui s'y rendent. Il propose Bénédicte ROZE, Sandrine VALETTE et Chantal DUPRAT.

Lors de ce congrès sera travaillée la formation fédérale du jeune juge, et ce sera aussi l'occasion de former également des formateurs de jeunes juges fédéraux, afin de pouvoir la décentraliser au niveau des ligues.

Se pose alors la question de :

- Comment organiser ce déplacement : au congrès à DIJON, sachant que la FFA (CNJ) prend en charge le logement et les repas.

La décision du déplacement à DIJON sera étudiée dans la semaine qui suit ce comité directeur.

Pour les Assises des U12 sur Paris : se pose la question de savoir si cela concernera uniquement les CDA ou si la ligue doit prévoir un représentant.

3- COT Régionale

La COT Régionale a travaillé sur un grille jury et souhaite proposer une harmonisation de déclaration des jurys sur nos compétitions, pour 2024.

Cette grille a du mal à être présentée en séance, suite à la connexion difficile. Il est donc difficile de pouvoir adopter un projet dans ces conditions.

- Suite à la préparation de cette grille, des questions sont toutefois soulevées :

Jury Marche :

Êtes-vous d'accord pour que nous mettions les mêmes conditions pour ces juges que lors des Interclubs, à savoir qu'« **ils doivent rester à disposition du Directeur de réunion en cas de besoin, durant toute la durée de la compétition** »

Restauration jury et Buvette :

Ils ne font pas partie de cette grille. Êtes-vous d'accord ?

À aujourd'hui, le jury de base est :

Délégué Technique, Directeur de Réunion, Juge(s) Arbitre(s), coordonnateur des départs, coordonnateur du secrétariat, Installateur/chronomètreur électrique.

Dans notre grille nous avons ajouté le référent saisie terrain. Le met-on dans le jury de base ?

Alain CABANIOLS demande à ce que les membres du CD puissent être destinataires de ce travail, avant de se prononcer lors du prochain Comité Directeur.

- Chantal DUPRAT a fait parvenir dans la fin de soirée cette grille, et la met en annexe à ce compte-rendu.

Fin de réunion 23h30.



ANNEXE : Grille pour les jurys de compétition LAO

DIRECTION DE COMPETITION

Délégué Technique (CSO ou CRJ)

- 1- Il a un travail très important à faire en amont de la compétition.
- 2- Il établit les horaires, il est donc chargé éventuellement de les modifier en fonction des engagements.
- 3- Il est celui qui peut autoriser des dérogations de participation.
- 4- Il décide des montées de barre et de l'implantation des épreuves sur le stade.
- 5- Il fait le lien avec le club organisateur pour préparer le stade et le matériel (fiche navette).

Directeur de Réunion

- 1- Il compose et modifie le jury.
- 2- Il vérifie la présence des juges sur le terrain durant toute la compétition.
- 3- Il doit veiller à ce que seules les personnes autorisées soient admises sur le terrain de la compétition.
- 4- Il peut destituer un juge de ces fonctions.

Responsable de l'Animation

- 1- Il commente, anime la compétition.
- 2- Il diffuse les informations que le Délégué Technique lui communique.

Responsable du Matériel

- 1- C'est une personne du club organisateur.
- 2- Il vérifie le poids des engins personnels en relation avec le JA.

ENCADREMENT DU JURY

Juge Arbitre

- 1- Responsable de l'application des règles sur le terrain.
- 2- Il interprète les règlements et règle les conflits.
- 3- Il peut changer les décisions d'un juge ou d'un chef juge.
- 4- C'est lui et lui seul qui autorise un essai de remplacement.

Référent des Jeunes Juges

- 1- Il s'informe des qualifications des jeunes juges sur la compétition.
- 2- C'est l'interlocuteur entre les juges adultes et les jeunes juges.
- 3- Il manage les jeunes juges, et veille à leur emplacement sur le terrain de compétition.
- 4- Il valide ou pas les certifications des Jeunes Juges.

Référent saisie terrain

- 1- Il se met en contact avec le secrétariat pour avoir les startlists au fur et à mesure des besoins.
- 2- Il répartit les tablettes sur le terrain et assure la formation des nouveaux utilisateurs.
- 3- Il charge les startlists sur les tablettes terrain.
- 4- Il assure le suivi des saisies et le chargement des batteries sur la compétition.
- 5- Il est responsable d'apporter les clés USB avec le secrétariat.

JURY DE COMPETITION

Chef Juge

- 1- Il connaît parfaitement les règlements.
- 2- Il manage une équipe de juges.
- 3- Il sait vérifier une aire de compétition.
- 4- Il assure la validité des essais et la bonne tenue du concours.
- 5- Il vérifie les classements.

Juge

- 1- Il connaît mes règles et les applique scrupuleusement.
- 2- Il s'assure de la sécurité des athlètes ainsi que de sa propre personne.
- 3- Il assure la tâche qui lui a été confiée sur le concours.

Protocole

- 1- S'assure en amont de la préparation des récompenses, le cas échéant les fait préparer.
- 2- Prépare le planning des récompenses pour pouvoir le suivre lors de la compétition.
- 3- S'assure de la disponibilité sur le lieu de la compétition de l'acheminement.
- 4- Communique avec le Responsable technique pour la mise en place du podium.
- 5- Se rend régulièrement au secrétariat pour obtenir les podiums.
- 6- Vérifie la véracité des podiums qui lui sont donnés.
- 7- Communique avec l'animation, pour la mise en valeur de ce moment.

Opérateur EDM

- 1- Positionner judicieusement l'EDM par rapport à l'aire de lancer.
- 2- Installer le matériel (trépied, edm et tablette) et le mettre en sécurité.
- 3- Paramétrer la tablette.
- 4- Effectuer le point 0 et les mesures tests.
- 5- Remplir correctement la fiche de vérifications des mesures.
- 6- Savoir former des juges à la mesure.
- 7- Ranger le matériel.

SERVICE MEDICAL

Médecin /kinésithérapeute

- 1- Respecte le calendrier donné par la COMED LAO au secrétariat de la ligue.
- 2- Sur le terrain, prend contact avec le Responsable Technique de la compétition pour se rendre au local désigné par ce dernier.
- 3- Va vers le Directeur de Réunion puis l'animateur et le secrétariat de compétition pour signaler sa présence ainsi que son positionnement sur la compétition.

Grille proposée 28/09/23

Nom

Prénom

Licence

Club

DIRECTION DE COMPETITION				
Délégué technique				
Directeur de réunion				
Responsable matériel				
Responsable animation				
SERVICE MEDICAL COMPETITION				
Médecin				
Kinésithérapeute				
ENCADREMENT DU JURY				
Juge Arbitre				
Juge Arbitre courses				
Juge Arbitre concours				
Juge Arbitre sauts				
Juge Arbitre lancers				
Référent Jeune Juge				
JURY DE COMPETITION				
Protocole				
Navette				
Secrétariat Chef de jury				
Coordonnateur des départs				
Chrono électrique				
Chef de jury				
Chrono manuel				
Chef de jury				

Courses				
Chef de jury				
Arrivée				
Commissaire				
Haies				
Relais				
Hauteur				
Chef de jury				
Perche				
Chef de jury				
Triple-Saut				
Chef de jury				
Longueur				
Chef de jury				
Poids				
Chef de jury				
Disque				
Chef de jury				
Marteau				
Chef de jury				
Javelot				
Chef de jury				
Jury Marche				
Chef de jury				